

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 11, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

Par la poste, Un an... 30 francs
Six mois... 18 francs
Trois mois... 10 francs
Départements non-limitrophes et étranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE
Annonces... la ligne 0.50
Réclames... 1.00
Au-dessus de 100 lignes... 2.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »... 2.50
Éclaircissements... 3.75
Chromos locaux... 4.00
Échos... 5.00
Gazette du Nord... 6.00

Temps probable. — En France, en temps généralement beau et chaud, mais probable.

son un acte d'impudence qui rend hommage à son Glorieux.

VOIR PLUS LOIN
Mgr l'Archevêque, au Cateau, bénit une nouvelle église

SENAT

Suite et fin de la séance du mardi 27 mai

LA LOI DES FINANCES

M. LINTHILLAC dépose un amendement...
M. EMPEREUR insiste plus pour l'adoption par le Sénat des paragraphes 2 et 4 de l'article 3 de la Chambre (contributions des portes et fenêtres, personnelles et mobilières).
L'article 4, relatif à la patente des fabricants de tabacs, est adopté.
L'article 5, qui établit une taxe sur la surveillance pour la répression des fraudes, est adopté. La taxe est réduite à 1 fr.
L'article 13, relatif à une taxe sur les gardes-chasse, est repoussé.
M. Gaston MEUNIER accepte l'article 13 qui assimile au point de vue du droit de timbre les officiers appointés soit dans un lieu couvert public, soit dans un véhicule servant au transport du public, mais à la condition que la taxe ne soit applicable qu'à partir du 1er janvier 1924.
La suite est renvoyée à cette après-midi. Séance levée à 6 h. 45.

CHAMBRE DES DEPUTES

Suite et fin de la séance du mardi 27 mai

Les crédits militaires

LES DECLARATIONS DE M. BARTHOU
LE PRESIDENT DU CONSEIL s'occupe ensuite des manifestations contre le maintien de la guerre, déclare : « Toutes les discussions sont libres, ici la tribune est accessible à tous, les députés ont toute latitude pour critiquer les actes du Gouvernement. Ici vous n'avez le droit, mais dans les bornes de l'ordre, de dire ce que vous pensez, ce n'est pas la liberté, c'est la révolution (Vifs applaudissements sur la grande nombre de bancs sous l'extrême-gauche).
LE PRESIDENT DU CONSEIL, toujours très applaudi, termine en faisant un vif appel au patriotisme de la Chambre.
M. THALAMAS combat le projet.
M. COLLY veut à son tour faire la même chose, mais la discussion générale est close.

LE VOTE

On passe à l'article unique « autorisant le ministre de la Guerre à engager jusqu'à concurrence d'une somme totale de 254 millions 000 francs en sus des crédits normalement inscrits au budget de son département. Ces dépenses ont pour objet la construction de bâtiments etc., rendus nécessaires par le maintien de la classe sous les drapeaux ».
M. AUGAGNEUR dit que ses amis et lui ne voteront pas les crédits.
M. FETRAL les plusieurs de ses collègues voteront les crédits, malgré qu'ils ne soient pas partisans du maintien de la classe.
Le Président met aux voix l'article unique. Il y a pointage.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

Pendant ce temps la Chambre règle son ordre du jour.
Elle fixe à jeudi, à la demande de M. REBOULT, la discussion de l'interpellation de M. GHEUSI sur la politique financière du Gouvernement.

La loi de trois ans

M. LE HERISSE fait inscrire à l'ordre du jour de la discussion du projet de loi modifiant la loi de 1905 sur le service militaire.
La Chambre décide d'attribuer pour les lois sociales une séance supplémentaire le mercredi, et en principe sur la proposition de M. PULSON elle décide de consacrer une séance le matin pour la défense laïque.

Les crédits militaires adoptés

M. DESCHANEL fait connaître le résultat du vote sur l'article unique du projet de M. Etienne.
L'article est adopté par 288 voix contre 195 (Applaudissements).
Séance levée à 7 h. 20.

Par économie achetez le PETROLE FIDES

il donne plus de lumière que tout autre

Education et Théâtre A DENAIN

Ab ! oui, la défense de l'école laïque est urgente, nécessaire. Seulement c'est contre elle-même, contre ses mauvais maîtres, contre ses chefs même, contre leurs énorités qu'il faudrait tout d'abord la protéger.

Témoins les faits suivants qui viennent de se passer à Denain.

Une société de cette ville s'avise de donner une représentation au bénéfice de l'œuvre des enfants à la campagne, œuvre louable en soi, mais de tendance protestante.

Les promoteurs de cette séance eurent la malencontreuse idée de choisir une pièce intitulée « Baigne d'enfants ».

Or, voici le scénario de cette pièce dépourvue des détails révoltants qui la caractérisent.

Un enfant élevé sévèrement est interné par son père dans une maison de correction. Dans ce milieu malsain, l'enfant subit les influences les plus pernicieuses, qui l'amènent à tuer un gardien. Les meurtriers s'enfuient, sont pourchassés, et l'enfant, sur le point d'être arrêté, se suicide.

Qu'une pièce semblable puisse être jouée, dans un lieu public, est une chose qui ne peut que réprouver. Mais qu'elle reçoive le patronage de personnalités de l'enseignement officiel, inspecteur primaire et directeurs d'écoles, cela est déjà délictueux ; où cela devient scandaleux, c'est que dans l'enceinte même des écoles primaires, on fasse au profit de cette œuvre une réclame déplacée en faveur de cette pièce, qu'on leur distribue des programmes et qu'on les engage à prier leurs parents de les conduire à ce spectacle édifiant, on l'on célèbre la révolte du fils contre l'autorité du père, on l'on fait l'apologie du crime et du suicide.

Deux honorables habitants de Denain ont cru qu'ils ne pouvaient laisser passer ces choses sans protester. MM. Piet et Marquant décidèrent de le signaler au public par un geste courageux. Ils l'accomplirent quelques jours après, non timbrés d'ailleurs — affichés dans les endroits les plus fréquentés de la ville, et représentant l'une des scènes les plus scandaleuses du drame : l'assassinat d'un gardien par une troupe d'enfants en délire.

Joué d'ailleurs, de 11 heures à 13 heures, six affiches furent ainsi lacérées, rues de Villars, de Lille, du Quésnoy, de Paris, de Lourches et de Douai, en présence de nombreux curieux, soit comme auditeurs, soit comme spectateurs, et les esprits les moins prévenus, et le reste de MM. Piet et Marquant a été accueilli avec sympathie par beaucoup de personnes à quelque parti qu'elles appartenissent.

Les auteurs de ces affiches, qui ne savaient pas que ces affiches étaient lacérées, se sentirent en danger et se retirèrent en menaçant.

La prétention d'amener à ce spectacle le plus grand nombre possible d'enfants, soit comme spectateurs, soit comme auditeurs, était bien de nature à choquer les esprits les moins prévenus, et le reste de MM. Piet et Marquant a été accueilli avec sympathie par beaucoup de personnes à quelque parti qu'elles appartenissent.

Les auteurs de ces affiches, qui ne savaient pas que ces affiches étaient lacérées, se sentirent en danger et se retirèrent en menaçant.

La prétention d'amener à ce spectacle le plus grand nombre possible d'enfants, soit comme spectateurs, soit comme auditeurs, était bien de nature à choquer les esprits les moins prévenus, et le reste de MM. Piet et Marquant a été accueilli avec sympathie par beaucoup de personnes à quelque parti qu'elles appartenissent.

Les auteurs de ces affiches, qui ne savaient pas que ces affiches étaient lacérées, se sentirent en danger et se retirèrent en menaçant.

La prétention d'amener à ce spectacle le plus grand nombre possible d'enfants, soit comme spectateurs, soit comme auditeurs, était bien de nature à choquer les esprits les moins prévenus, et le reste de MM. Piet et Marquant a été accueilli avec sympathie par beaucoup de personnes à quelque parti qu'elles appartenissent.

Les auteurs de ces affiches, qui ne savaient pas que ces affiches étaient lacérées, se sentirent en danger et se retirèrent en menaçant.

La prétention d'amener à ce spectacle le plus grand nombre possible d'enfants, soit comme spectateurs, soit comme auditeurs, était bien de nature à choquer les esprits les moins prévenus, et le reste de MM. Piet et Marquant a été accueilli avec sympathie par beaucoup de personnes à quelque parti qu'elles appartenissent.

Les auteurs de ces affiches, qui ne savaient pas que ces affiches étaient lacérées, se sentirent en danger et se retirèrent en menaçant.

La prétention d'amener à ce spectacle le plus grand nombre possible d'enfants, soit comme spectateurs, soit comme auditeurs, était bien de nature à choquer les esprits les moins prévenus, et le reste de MM. Piet et Marquant a été accueilli avec sympathie par beaucoup de personnes à quelque parti qu'elles appartenissent.

Les auteurs de ces affiches, qui ne savaient pas que ces affiches étaient lacérées, se sentirent en danger et se retirèrent en menaçant.

La prétention d'amener à ce spectacle le plus grand nombre possible d'enfants, soit comme spectateurs, soit comme auditeurs, était bien de nature à choquer les esprits les moins prévenus, et le reste de MM. Piet et Marquant a été accueilli avec sympathie par beaucoup de personnes à quelque parti qu'elles appartenissent.

Les auteurs de ces affiches, qui ne savaient pas que ces affiches étaient lacérées, se sentirent en danger et se retirèrent en menaçant.

La prétention d'amener à ce spectacle le plus grand nombre possible d'enfants, soit comme spectateurs, soit comme auditeurs, était bien de nature à choquer les esprits les moins prévenus, et le reste de MM. Piet et Marquant a été accueilli avec sympathie par beaucoup de personnes à quelque parti qu'elles appartenissent.

Les auteurs de ces affiches, qui ne savaient pas que ces affiches étaient lacérées, se sentirent en danger et se retirèrent en menaçant.

l'œuvre à laquelle s'abandonne Georges Lamarre ; Les insultes aux parents, du même ; La rébellion contre l'autorité paternelle ; L'assassinat prémédité et exécuté par le colon intelligent qui fait l'idiot ; Le suicide du héros de la pièce, G. Lamarre.

ODIEUX : L'autorité paternelle sous prétexte qu'elle peut être dure en la personne de Ch. Lamarre : Le 4^e commandement de Dieu invoqué par Lamarre au moment où il dépeint ; La police représentée par les ivrognes débauchés que sont les gardiens.

En outre la plupart des scènes sont abominablement garnies de propos orduriers et d'outrages à la famille, que les enfants retiennent mieux que tout le reste.

Libre aux membres de l'Association de jouer cela entre eux, ou d'y appeler les adultes qui veulent se débarrasser de ces horreurs.

Cela regarde leur conscience. Mais que l'INSPECTEUR D'ACADEMIE et CERTAINS DIRECTEURS D'ÉCOLES invitent vos enfants dans LES CLASSES, n'est-ce pas un comble ?

SOUVEZ-VOUS de vos enfants directeurs d'écoles. L'assassinat permis ? Nous ne permettons pas qu'on vous trompe sous prétexte de bienfaisance.

L'œuvre des Œuvres de vacances n'a pas besoin de cela ; elle trouve de l'argent dans le budget de la ville de Denain et du département, qui sont indispensables.

Nous ne sommes ni jaloux, ni intéressés : nous ne pouvons envoyer à la campagne qu'un trop petit nombre d'enfants, et plus nous en envoyons, plus nos poches se vident.

Mais la bienfaisance n'exerce pas la corruption. Pour l'Association des chefs de famille de Denain : Le Comité, (Sont les signatures).

Il semblerait, après cela, que les autorités académiques averties, que les maîtres qui de bonne foi avaient cru au tact des organisateurs auraient dû s'inquiéter de la nature scabreuse de ce spectacle et en éloigner les enfants dont ils ont la responsabilité.

Loin de là. Une propagande acharnée fut faite dans les écoles pour décider les enfants à grossir la recette en pressant leurs parents de les conduire au théâtre municipal voir cette horreur.

Dans telle école, on conduisit des élèves à une représentation de la pièce, l'enfant fut dirigé par ses élèves du peu de succès de sa distribution de programmes. Sept francs de recettes pour sept classes, c'était trop maigre. Mais heureusement que toutes les écoles n'accusaient pas un résultat aussi pitoyable : 130 fr. dans l'une, 150 fr. dans une autre, un chiffre à peu près semblable dans une troisième, à la bonne heure !

Finalement ce singulier rédacteur engage ses infortunés élèves à faire un nouvel effort en faveur de cette œuvre éminemment morale !

Est-ce assez pitoyable ! On dira de ces maîtres qui usent de toute leur influence pour entraîner leurs élèves à un spectacle et l'un des épisodes les plus dramatiques consiste en l'assassinat d'un maître par les enfants confiés à ses soins.

C'est ce que fit spirituellement remarquer M. Marquant, qui prit la parole par un instituteur pour avoir lacéré les affiches : « Vous devriez plutôt me remercier, lui dit-il, pour le service que je vous ai rendu, car qui vous dit que vos élèves ne profiteront pas des édifiants exemples donnés dans cette pièce en vous faisant subir, un jour ou l'autre, le sort du gardien de correction ? »

Malgré toutes les protestations, la représentation a eu lieu dimanche. Toutefois, on a fait quelques coupures, diquant les passages les plus scabreux ; preuve que l'opinion publique est une force qui s'impose toujours quelque peu lorsqu'elle ose élever la voix.

Il y eut environ 600 personnes : 200 hommes, une centaine de femmes et trois cents autres enfants qui rotèrent beaucoup les leçons de révolte et de violence qu'on leur donna. Au moment où le héros de la pièce traita son père de lâche, il y eut des applaudissements prolongés.

Et les passions mauvaises remplissèrent à bien l'atmosphère de cette salle, nous dit un témoin, qui se serait vu à une manifestation social-anarchiste plutôt qu'à une séance théâtrale.

Pour être juste il faut dire que plusieurs instituteurs — et non des moindres — furent loin d'approuver la propagande faite auprès des écoliers par leurs collègues.

Mais qu'on dise, encore une fois, des autorités académiques qui, loin de condamner et d'empêcher cette participation à une œuvre malsaine, l'ont couverte de leur bienveillante complicité.

Ce scandale scolaire a produit une profonde émotion dans la ville de Denain. Il démontre une fois de plus la nécessité qu'il s'impose aux pères de famille de s'unir pour la défense de leurs enfants.

Les honnêtes gens sont unanimes à flétrir MM. Piet et Marquant de leur courageuse intervention qui a ouvert les yeux à bien des parents.

Des incidents, comme ceux qui viennent de se passer à Denain font plus de mal à l'enseignement officiel que toutes les attaques de ses adversaires.

Il constitue une triste leçon de choses qui ne sera point perdue.

UNE LETTRE AU « RÉVEIL »
Prié à partir par le « Réveil » à l'occasion des événements rapportés ci-dessus, le vaillant M. Piet a envoyé à la feuille judéo-maçonnique la lettre suivante :

Denain, le 23 mai.
Monsieur le Gérant du Réveil du Nord,
Vous avez bien voulu s'adresser à vos lecteurs de ce matin qui j'ai détruit les affiches illustrées concernant la représentation prochaine d'une pièce de théâtre intitulée Baigne d'enfants. Je reçois que vous ne leur avez pas dit ce que ces affiches représentent : l'assassinat des gardiens d'une colonie pén-

tentaire par leurs pupilles aux mines intelligentes et sympathiques.

Cette leçon de choses m'a paru nuisible pour mes enfants, qui passaient devant l'affiche quatre fois par jour. Je l'ai arrachée et j'aurais assommé un chien errant prêt à les mordre.

Vos lecteurs jugeront si j'ai bien fait ou non, s'il est dangereux ou non de suggérer aux enfants que la rébellion et l'assassinat sont légitimes ou tout au moins bien excusables des que l'autorité paternelle est un peu rude. Ils pourront se demander par la même occasion s'il est bon d'invoquer spécialement les enfants des écoles à une représentation théâtrale pour leur montrer, comme on peut le voir au dos du programme, un jeune homme sympathique que son père a fait interner parce qu'il s'amuse ; et qui, torturé par une administration infâme — naturellement — et de gardiens brutaux comme par hasard — organise une révolte, fait massacrer les représentants de l'autorité et finit par le suicide.

Si l'on dit une telle propagande n'est pas vraiment coupable ou si elle cesse de l'être, pour le moins, elle n'est pas moins une œuvre de bienfaisance et de bénéfice de la haute protection des autorités académiques.

Vous affirmez que l'acte accompli par mon ami, M. Marquant, et moi-même a été accompli par la foule au cri de : hou ! hou ! la colote !

Les bons foi de votre correspondant a été surpris ; on n'a plus entendu ce cri à Denain depuis bien longtemps.

Je vous prie, au besoin vous requiers, d'insérer cette réponse dans la même forme que l'article paru dans le Réveil du Nord de ce jour sous le titre : « Denain : un scandale scolaire », et sous de votre plus prochain numéro.

Et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées. DE PIET.

Gazette du Nord

On annonce la mort : M. HENRI, de Mlle Rosalie Letens, membre de toutes les confréries, décédée subitement le 21 mai, dans sa 77^e année. Funérailles aujourd'hui, mercredi à neuf heures en l'église St-Cornelle.

Nous recommandons aux prières l'âme de la défunte et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances. Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quart).

ÉCHOS

BIENS VOLES
Les biens de la fabrique de l'église d'Ohain sont attribués au bureau de bienfaisance.

NOUVELLES MILITAIRES
Exercices de garde des voies de communication. — Du 4 au 7 juin auront lieu, aux environs de la gare de Lille, des exercices de garde des voies de communication : sur la ligne de Saint-André, depuis le pont de Lion-d'Or jusqu'à la gare de Fives-Fort, et sur la ligne de Lille à Douai, près de la cabine 2 de Saint-Sauveur.

École de Saint-Marc. — Sont admissibles : 1^{er} d'infanterie : Duocellier, Thomas, sergents. 4^e : Allard, adjudant ; Pirus, sergent. 43^e : Galy, sergent-major ; D'Hermès, sergent. 110^e : Gouanneux, Provost, sergents. 145^e : Courtois, sergent.

JEANNE D'ARC EN NORVÈGE
Prochainement, un groupe partant du Nord visitera Copenhague, Berlin, Potsdam, Stockholm, Upsal, Christiania, les Fjords, Bergen, Göteborg, Copenhague, Roskilde, Lübeck, Hambourg. La caravane offrira une grande statue de Jeanne d'Arc à l'église de Bergen, point terminus de l'excursion. M. Doal, de Péronne (Somme), reçoit les adhésions. — Prix : 740 fr.

POSTES
M. Dubar, inspecteur des postes à Lille, est nommé directeur des postes à Aurillac.

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE
Dans les derniers jugements de l'École de Denain, de l'école de l'architecture, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union régionale de Flandre et d'Artois, commandeur de la Légion d'honneur ; M. de Marçay, sénateur du Nord ; M. Dumont, conseiller général, député du Nord ; M. Groussau, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire ; M. Pichon, député du Nord, grand-croix de St-Grégoire, président de l'Union